

Le Parlement européen demande l'interdiction de la pêche électrique

Le Parlement européen a demandé mardi l'interdiction de la pêche électrique dans l'UE, s'opposant à une dérogation proposée par la Commission qui veut autoriser cette pratique à une plus large échelle en mer du Nord, où elle est permise à titre expérimental.

Le vote est une étape sur le long parcours législatif du texte au sein de l'UE. Le Parlement va maintenant entrer en négociation avec le Conseil (les Etats membres) et la Commission pour trouver un compromis final. « C'est une très belle victoire contre une pêche terriblement néfaste, une véritable arme de prédation massive », s'est immédiatement réjoui dans un communiqué Yannick Jadot (Verts français), qui fait partie des eurodéputés à la pointe de la contestation contre la pêche électrique.

La Commission proposait de supprimer la restriction imposée aux flottes des Etats membres, établie à titre d'expérimentation. Celle-ci limite à 5 % de la flotte, dans chaque pays concerné, les chalutiers à perche autorisés à s'équiper pour la pêche électrique. L'exécutif européen souhaitait en revanche maintenir la zone géographique dans laquelle ce type de pêche est limité, au sud de la mer du Nord.

Mais les amendements votés lundi lors de la séance plénière du Parlement font sauter toute dérogation, une victoire notamment pour les élus français, de tous bords, qui avaient pris la tête de la protestation. Ces amendements ont été votés à une large majorité (402 pour, 232 contre et 40 abstentions).

La généralisation de la pêche électrique « décime les poissons, sacrifie les pêcheurs, désertifie nos territoires côtiers », a martelé lundi soir, lors d'un débat précédent le vote, Yannick Jadot. A l'inverse, une interdiction protège les ressources, « nous sauvons la pêche artisanale et nous avons de beaux et bons poissons dans nos assiettes », a-t-il fait valoir.

Lien article : <http://www.agrisalon.com/actualites/2018/01/16/le-parlement-europeen-demande-l-interdiction-de-la-peche-electrique>